

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 mai 2016**

OBJET

**18 - INDEMNISATION AGRICULTEUR M. BERGOT - PROJET
BASSIN DE RETENTION A GARAMBEAU**

N°2016-05-18
NOMENCLATURE : 3/5/11

L'an deux mille seize, le deux mai à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-deux avril 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Yvon LERAT, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine HENRY
Michel RINCE donne pouvoir à Damien CLOUET
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : **Philippe LEBASTARD**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2121-2 et L2241-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2241-1 et l'avis des services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques en date du 23 décembre 2014,

Vu la délibération en date du 21 février 2011 validant le Schéma directeur d'assainissement pluvial,

Vu la délibération en date du 26 juin 2012 approuvant le plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales après enquête publique,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2015 approuvant l'acquisition d'une partie de la parcelle YH n°8,

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement en date du 21 avril 2016,

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160502-2016-05-02-DE18-
DE
Date de télétransmission : 04/05/2016
Date de réception préfecture : 04/05/2016

Est exposé ce qui suit :

Le programme des travaux d'assainissement actuellement en cours sur le secteur de Garambeau prévoit la réalisation d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales, conformément au Schéma directeur d'assainissement pluvial approuvé par le Conseil municipal, le 21 février 2011. Ces travaux nécessitent l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section YH n°8.

Dans le cadre de cette acquisition, un géomètre expert a été missionné pour créer une nouvelle parcelle correspondant à l'emprise des travaux, soit la création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales et d'un accès pour l'entretien.

Cette nouvelle parcelle d'une contenance d'environ 3 000 m² est à acquérir auprès de Madame Solange, Germaine, Juliette, Marie BODIN, épouse CLOUET. Cette dernière loue actuellement la parcelle cadastrée section YH n°8 au profit du GAEC DE GARAMBEAU, représenté par M. BERGOT.

Dans ce cadre, il y a lieu d'indemniser M. BERGOT, exploitant de la parcelle, compensant la perte des améliorations. Le montant des indemnités est calculé sur la base du barème de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique de 2015/2016.

Ainsi, M. BERGOT, exploitant de la parcelle YH n°8, peut prétendre à une indemnité de 1 005 €, calculée de la manière suivante :

Indemnité d'exploitation : $775,21 \text{ €} \times 4 \text{ ans} \times 0,3 \text{ ha} = 930 \text{ €}$

Indemnité compensatrice de fumure et arrière fumure : $125 \text{ €} \times 2 \text{ ans} \times 0,3 \text{ ha} = 75 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- **D'APPROUVER** la proposition d'indemnisation à M. BERGOT, exploitant de la parcelle YH n°8 ;
- **D'AUTORISER M. le Maire** à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,

Le 2 mai 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160502-2016-05-02-DE18-
DE
Date de télétransmission : 04/05/2016
Date de réception préfecture : 04/05/2016